

VIVRE A MOUTHIERS

Sur Boëme

BULLETIN

d'information locale
édité sous la
responsabilité
du
Conseil Municipal
de
Mouthiers sur Boëme

N° 149
Mai 1996

Le mot du Maire

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin la présentation du budget primitif 1996 voté par le conseil municipal lors de la séance du 26 mars dernier.

La préparation d'un budget de collectivités n'est pas chose simple et doit tenir compte bien évidemment des besoins de la population et pour ce faire, des recettes disponibles. Si une collectivité peut mesurer et gérer les dépenses, il n'en est pas de même pour la maîtrise des recettes et principalement des recettes d'ETAT.

Une étude approfondie de nos besoins en fonctionnement et en investissement comparés à nos recettes fiscales nous a conduit à voter une augmentation de 5 % sur les quatre taux d'imposition que sont la TAXE D'HABITATION, le FONCIER BÂTI, le FONCIER NON BÂTI, et la TAXE PROFESSIONNELLE.

	Taux communaux 1995	Moyenne Nationale 1995	Taux communaux 1996
Taxe d'habitation	8,59 %	10,28 %	9,01 %
Foncier bâti	22,55 %	23,67 %	23,54 %
Foncier non bâti	44,30 %	45,05 %	46,47 %
Taxe professionnelle	9,21 %		9,67 %

EXEMPLE D'AUGMENTATION EN FRANCS SUR BASE D'IMPOSITION 1995

	Impôts communal 1995	1996
Taxe d'habitation pour un immeuble de type F5 d'une valeur locative brute de 16 920 F	1 453 F	1 524 F
	Augmentation de 71 F	
Taxe foncière pour un immeuble de type F5 d'une valeur locative brute de 16 920 F	1 907 F	2 002 F
	Augmentation de 95 F	
Compte tenu de ces modifications, notre produit fiscal 96 sera de 2 733 000 F , contre 2 521 000 F en 95, ce qui représente un produit fiscal par habitant de 1 198 F , contre 1 105 F en 95.		

(Suite page 2)



Photo Alain PORTE

De retour d'Angleterre la chorale "Crescendo en Boëme" en chœur et encore...

Sommaire

Le Conseil Municipal	p 2
Gros Plan : Les régies municipales	p 3
Intercommunalité	p 3
Rencontre	p 4
Les comptes et les chiffres 95-96	p 5 à 8
MJC Centre Social Infos-Crèche Cyclotourisme	p 9
Cercle des Aînés	p 10
Carnaval	p 10
Comité des Fêtes	p 11
SCM Foot	p 11
Etat Civil	p 12
Agenda	p 12

A noter que que la moyenne nationale par habitant en 1995 était de 1 936 F.

Cet écart est très significatif et permet de mieux juger les difficultés que peut avoir notre collectivité qui a des besoins correspondants à une population de 2 500 habitants et une richesse fiscale par habitant équivalente aux communes de 700 habitants.

Cette situation nous oblige donc à mesurer nos investissements par priorité et il a été décidé de ne pas réaliser le projet MAIRIE sur l'année 1996.

Notre programme d'investissements 1996 (voir détail à l'intérieur) sera donc limité à **830 000F**.

La décision de la hausse fiscale n'a pas été voté à la légère et nous savons que la situation économique actuelle est difficile, cependant les dotations d'ETAT sont de plus en plus faibles alors que les dépenses des collectivités subissent des augmentations habituelles de plus en plus sensibles. Deux exemples figurants :

- le contingent d'aide social versé au département a subi une augmentation de plus de **25 % en deux ans**.
- la dispense d'affranchissement est supprimée depuis le 1^{er} janvier 96 et la compensation versée par l'ETAT est largement inférieure à la dépense réelle.

Nous pensons que ces commentaires sont nécessaires pour permettre à chacun de mieux comprendre le fonctionnement des finances locales et leur utilisation dans nos diverses réalisations.

PERMANENCES MAIRIE

Lundi de 14 h à 18 h :

Mme le Maire

Mardi de 17 h à 19 h :

Mme la 1^{re} adjointe

Mercredi de 14 h à 17 h :

Mme le Maire

Jeudi de 18 h à 19 h :

Mme le Maire

Vendredi de 18 h à 20 h :

Mme la 1^{re} adjointe

LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
26 mars 1996

I. BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget principal est voté en équilibre à 9 467 925 F, et en investissement pour 1 789 530 F. (voir détails page 8)

Le Conseil, à l'unanimité moins 3 voix, décide d'augmenter uniformément le taux des impôts de 5%. Cette hausse apporte un produit supplémentaire de 130 000 F, qui sera entièrement affecté au financement des investissements 96.

Les budgets de la régie assainissement et de la régie transports sont adoptés à l'unanimité.

II. QUESTIONS DIVERSES

• AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 12 janvier 96 concernant l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière actuel, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a fait part à M. de Beaucé, propriétaire du dit terrain, de la décision prise par le Conseil quant au prix d'achat, soit 2 000F.

Elle donne ensuite lecture au Conseil Municipal de la réponse apportée par M. de Beaucé, en date du 7 février 96, suite à cette proposition de prix.

Le Conseil Municipal, rappelant que la Commune, lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols, a classé en zone 1 NA une partie de la parcelle C 1726 appartenant à M. de Beaucé, et après en avoir délibéré, décide de confirmer sa proposition d'achat à 20 000F.

• CONCESSION CIMETIERE

Le 12 janvier 96 le Conseil avait décidé de porter à 4,50 m² et 9 m², les surfaces des concessions dans le cimetière communal. Cependant les concessions de 9 m² posent un problème de coût pour les familles (terrain + frais + construction) et, compte tenu que la commune n'a encore vendu aucune concession d'une surface de 9 m², le conseil décide de retirer sa délibération du 12 janvier et de revenir à l'ancienne réglementation en matière de surfaces des concessions à savoir :

- concession de 4,5 m², soit 1,5 m x 3 m y compris un passepied de 0,25 m de chaque côté

- concession de 7,5 m², soit 2,5 m x 3 m y compris un passepied de 0,25 m de chaque côté.

Le prix de vente du m² reste inchangé, soit 200 F.

• RÉVISION DES PRIX DES LOYERS COMMERCIAUX

La subvention européenne concernant la réalisation du centre commercial et artisanal étant enfin arrivée dans les caisses de la commune (voir mot du Maire du bulletin N° 147), il y a lieu de procéder à la révision

des loyers des 3 commerces concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 20 769,12 F TTC le montant trimestriel de la suprette louée à la SARL MAYER à compter du 1^{er} avril 96, et à 17 138,71 F TTC le montant trimestriel de la boucherie louée à M. MAURICE à compter du 1^{er} mai 96.

• FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

La commune de Mouthiers adhère depuis 1991, au Fonds Solidarité Logement (FSL) qui permet d'aider par des prêts ou par des dons, les ménages rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans leur logement locatif.

Une convention a été signée à cet effet entre la commune, le Département et l'Etat, le 28 juin 1991.

Le Conseil décide de renouveler sa participation financière pour l'année 1996 au FSL pour la somme de 3 358 F.

• MINIBUS

Le Conseil décide de porter le montant de la participation aux frais de fonctionnement du minibus communal utilisé par les associations communales à 2,50 F par km parcouru, à compter du 1^{er} avril 1996.

• CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ 96

La commune participe financièrement, tous les ans, au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement d'été (CSLH), pour les enfants de la commune fréquentant ces centres de loisirs.

Pour mémoire, cette participation s'est élevée à 36 f par jour et par enfant en 1995.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de participer au fonctionnement 1996, à raison de 38 F par jour et par enfant de la commune.

• DANCING AMBULANT

Mme Quintard, responsable du "Nevada Club", désire installer son dancing ambulant sur le territoire de la commune du 12 avril au 27 mai 96.

L'installation du dancing est acceptée :

du 1^{er} mai 96 au 23 mai 96 au lieu-dit les Chaumes

du 24 mai 96 au 27 mai 96 sur le site de la frairie de la Pentecôte.

Il a été demandé à la gérante du "Nevada Club" d'établir un contrat écrit qui précisera, entre autres, qu'une participation sur les recettes soit reversée au Comité des Fêtes de Mouthiers.

• DÉFI 16

Le Conseil Municipal accorde au Centre de Formation DEFI 16 un bail à titre précaire dans les locaux de la future mairie afin de satisfaire à l'accueil de plusieurs groupes de stagiaires.

GROS PLAN : les régies municipales

Chaque année, le Conseil municipal délibère sur le budget principal de la commune et sur deux budgets annexes : celui de la régie d'assainissement et celui de la régie transport. Dans les deux cas, il s'agit d'une régie directe qui s'apparente à un service spécialisé de la commune. Ce statut permet à la commune de maîtriser totalement le fonctionnement, tout en comptabilisant de façon presque analytique les coûts et les recettes propres de ces services. Pour 1996, le budget de la régie transport, établi sur le fonctionnement du seul bus de la commune, s'équilibre à 28 000F. La régie d'assainissement disposera d'un budget de 380 000 F correspondant à 260 000 F de fonctionnement et 120 000 d'investissement. Les recettes proviennent des versements du concessionnaire (la S.A.U.R.) et de l'emprunt prévu pour le curage des lagunes. (Nous reviendrons sur cet aspect dans un prochain bulletin).

INTERCOMMUNALITÉ

Le 25 mars dernier, le Conseil de Communauté s'est réuni pour examiner et voter le budget primitif 1996.

En préalable, les délégués ont approuvé le compte administratif 1995, première année de CHARENTE-BOËME-CHARRAUD. Pour 1996, le budget s'élève, en fonctionnement, à un peu plus 3,8 millions de francs. Les dépenses principales concernent les Syndicats intercommunaux pour 2,1 millions et les prestations concernant les ordures ménagères pour plus de 463 000 F.

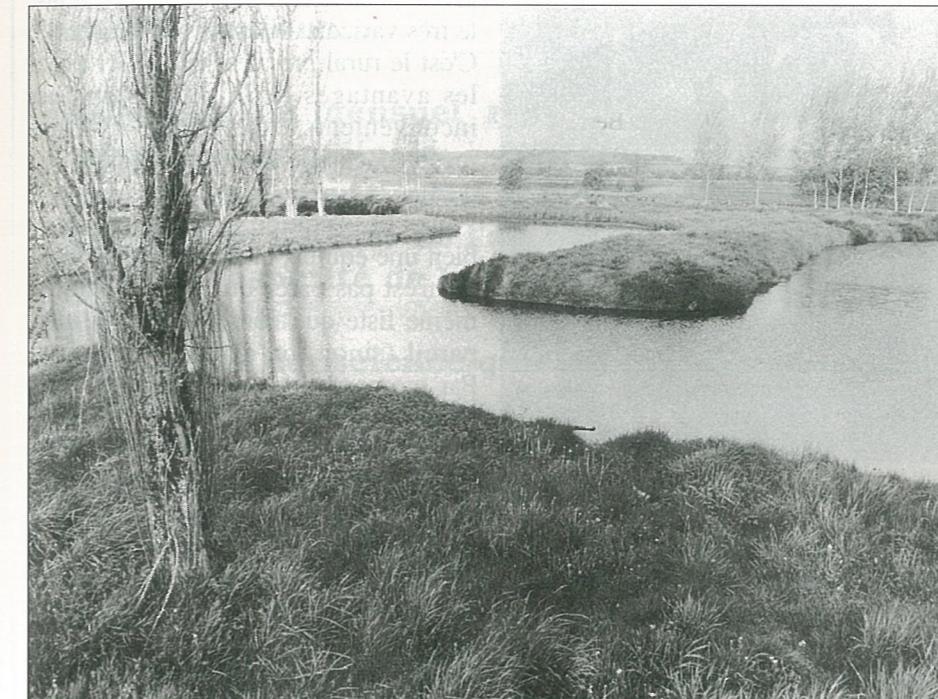
L'assemblée a enregistré et budgétisé les propositions faites par la commission

"Développement social", qui prévoit la prise en charge de différentes actions

intercommunales. Celles-ci sont établies autour de manifestations inter-associatives et procèdent de l'élargissement des missions du Centre social Boëme-Charraud, auquel la Communauté de communes apporte son soutien. Ces financements s'appliquent notamment à des études de besoins sur les communes de Vœuil et de Sireuil, à un travail prospectif sur les activités touristiques dans la communauté, et à la prise en charge du fonctionnement de l'association Boëme-Charraud emploi qui travaillera désormais sur les quatre communes.

Côté recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 38 % sans pour autant répondre aux espoirs initiaux. Une réflexion devra être engagée à son sujet. Les taux de fiscalité sont corrigés de 2 % en hausse sur le foncier bâti et la taxe d'habitation, et de 1,98 % pour la taxe professionnelle et le foncier non bâti.

Les investissements de 1996 concerneront essentiellement le programme de voirie pour 1,65 millions de francs .



Les lagunes municipales (Photo Alain PORTE)

PARLONS-EN...

La création de la communauté de commune a entraîné des changements dans la gestion des services offerts à la population de nos communes. En ce qui concerne les ordures ménagères, les habitants de Mouthiers seront désormais assujettis à une TAXE Ordures ménagères. Celle-ci sera calculée sur la valeur locative des logements occupés. Son taux sera d'environ 6,8 %, les services fiscaux n'ayant pas arrêté le chiffre définitif à ce jour. Cette solution, pourtant moins

RENCONTRE

A l'occasion de la publication des pages spéciales "finances communales", nous avons rencontré Raymonde VALLAT, conseillère municipale, vice-présidente de la commission municipale des finances.

Si on devait présenter Raymonde Vallat par trois mots, ce serait **engagement, finances et esthétisme**.

En 1973, avec son mari et ses 2 filles, elle choisit de venir vivre à Mouthiers. La Cabane était belle, pleine de charme, esthétique. Une histoire de coup de foudre. Très vite, la maison de vacances devient la maison tout court.

Pour ne pas s'imposer au décor humain, par réserve, elle a un peu de mal à s'intégrer à la vie locale. Il n'y avait pas toute la vie sociale que l'on trouve aujourd'hui. Bien sûr, Raymonde Vallat est active au sein du Conseil local de parents d'élèves. Dès 75 aussi, la comptable professionnelle compte déjà... pour l'ADMR, comme trésorière. Elle laissera sa place lorsqu'elle reprendra un emploi à temps plein. Si on s'engage, il faut le faire sérieusement.

Avec Jean Lathiére, elle participe à la création du ciné-club, bien avant la MJC. Une période héroïque, dans la salle non chauffée...

Elle sera nommée plus tard vérificateur aux comptes de la MJC.

En tant qu'élu, elle vérifie que les subventions sont bien utilisées à ce qui est dit. Une manière encore d'être au service de la vie associative, avec sa compétence chiffrée, mais inestimable !

Puis, par curiosité elle va assister aux Conseils Municipaux, et participer à la commission finances. Ce n'est qu'en 89 qu'elle entre au Conseil Municipal. Mais elle regrette son manque de disponibilité, pour étudier plus à fond les dossiers. A tel point, qu'elle hésite à se représenter en 95. L'impression du travail inachevé, de dossiers qui la dépassent, parce qu'elle ne peut pas s'y consacrer suffisamment. Si on n'est qu'une potiche, ça ne fait pas bien dans le décor. Ses bons amis sauront la convaincre : "N'entends-tu pas l'heure de la

retraite pointer?". En effet, depuis le mois de février, Raymonde Vallat est en semi-retraite. De quoi enfin avoir le temps de participer plus à fond à la vie municipale, et notamment aux finances. On ne se refait pas des chiffres !



deur. Et c'est aussi pour être au cœur de l'action qu'elle est membre de la commission des travaux. On voit comment est réellement utilisé l'argent. Sans compter qu'il ne s'agit pas de faire n'importe quoi comme travaux. Mouthiers a une âme. Ce n'est pas pour rien si tant de personnes cherchent à habiter ici. On a une architecture très riche. Les paysages sont merveilleux. Il y a un art de vivre qu'on nous envie, une vie sociale très variée et vivante... Mouthiers ? C'est le rural proche d'une ville, avec les avantages de la ville, sans les inconvénients, et avec une ruralité inégalée, estime Raymonde Vallat.

Pour elle, l'équipe municipale, c'est bien une équipe, et un lieu de débats. Ce n'est pas parce qu'on est élu de la même liste que l'on doit tous penser pareil (sinon, on est des potiches). Par moment, nous ne sommes forcément pas d'accord.

La vie municipale, chez Vallat, c'est aussi un choix de famille, avec son mari, qui l'épaule de ses compétences artistiques et architecturales, avec une bonne dose de souci de l'humain.

Depuis ce mandat, Raymonde Vallat est aussi membre de la CCAS. C'est bizarre avoue-t-elle, je suis très sensible au social, et finalement, je ne participais à aucune activité sociale de la commune. Ici, j'ai l'impression de faire quelque chose de concret, au plus près possible des gens en grande difficulté.

L'intercommunalité est un autre dossier important pour Raymonde Vallat. C'est la suite logique de l'évolution de la commune. Ça concerne donc tout particulièrement la municipalité. C'est l'avenir. En même temps, il ne faut pas que Mouthiers perde son caractère, tout ce qui en fait le charme, la différence, la complémentarité avec Vœuil, Sireuil et Roullet.

Les comptes et les chiffres de 1995

Présenter la situation financière de la commune de Mouthiers sur Boème c'est rendre compte de son développement et de sa gestion.

Si la loi du 6 février 1992 impose aux collectivités locales quelques règles en matière d'information financière, nous avons souhaité aller au delà de ces mesures pour mettre en oeuvre une communication plus large, pour mieux informer nos administrés et nos partenaires, communes voisines, entreprises, administrations...

Notre bulletin mensuel rendait déjà compte de l'actualité municipale.

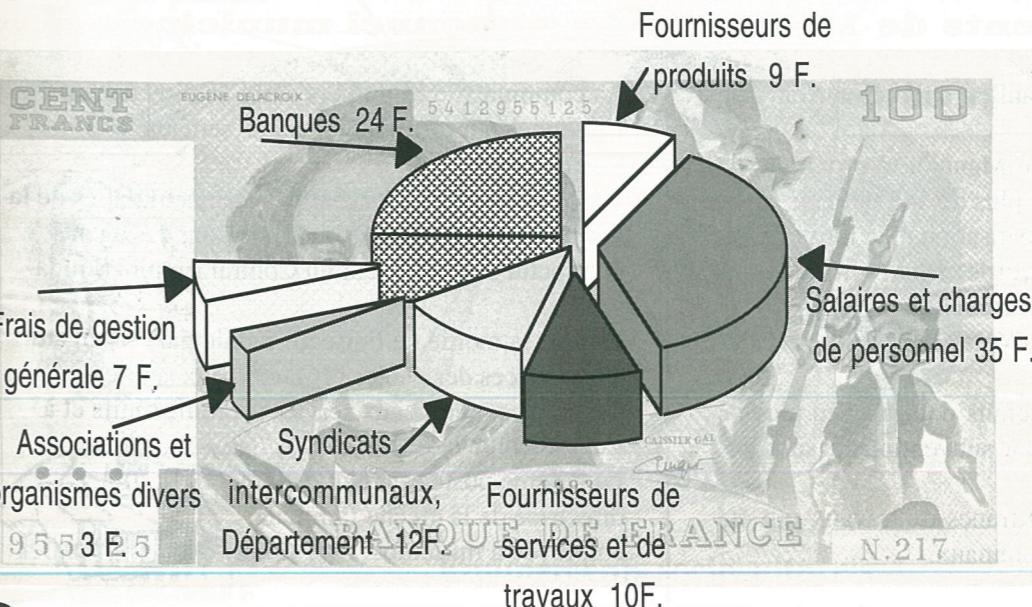
Avec ce document, nous souhaitons vous apporter le témoignage sincère de l'action des élus municipaux pour la prospérité de la commune et le bien être de ses habitants.

Nous avons conscience que la démarche d'information initiée par la publication de ce premier rapport de gestion doit s'inscrire dans la continuité.

C'est l'engagement que nous prenons pour les années à venir.

L'équipe municipale

A quoi servent 100 F. d'impôts locaux ?



La méthode

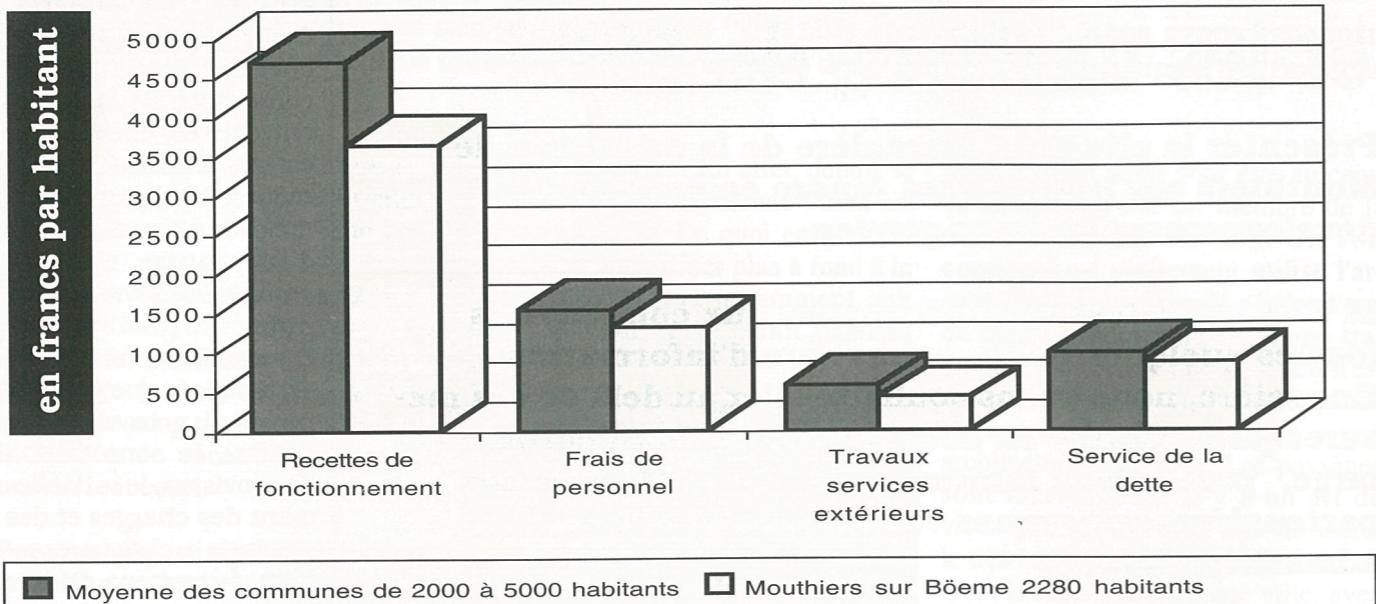
La comptabilité communale obéit à des règles strictes, particulières. Cependant, pour rapprocher la comptabilité des communes de celle des entreprises, une réforme est en cours. Selon la directive, M 14, qui encadre cette réforme, il s'agit d'introduire dans la comptabilité communale, la pratique de l'amortissement (qui ne sera utilisée que pour les nouveaux investissements), la constitution de provision, le rattachement des charges et des produits à chaque exercice. Autrement dit sur ce dernier point, il s'agit de connaître réellement et précisément ce qui a été dépensé et encaissé, pour une année, sans avoir à supporter les reports faits d'une année sur l'autre. Cette réforme entrera en oeuvre en 1997. Mais à Mouthiers, nous avions déjà anticipé. Ainsi les commissions finances, qui comprennent des élus municipaux et des personnes volontaires non élues, appliquent déjà ce rattachement des charges et des produits pour les exercices 94 et 95.

Par ailleurs, 1995 fut l'année de l'installation de la communauté de communes à laquelle nous avons délégué des compétences municipales en matière de voirie, d'ordures ménagères, de sécurité incendie.

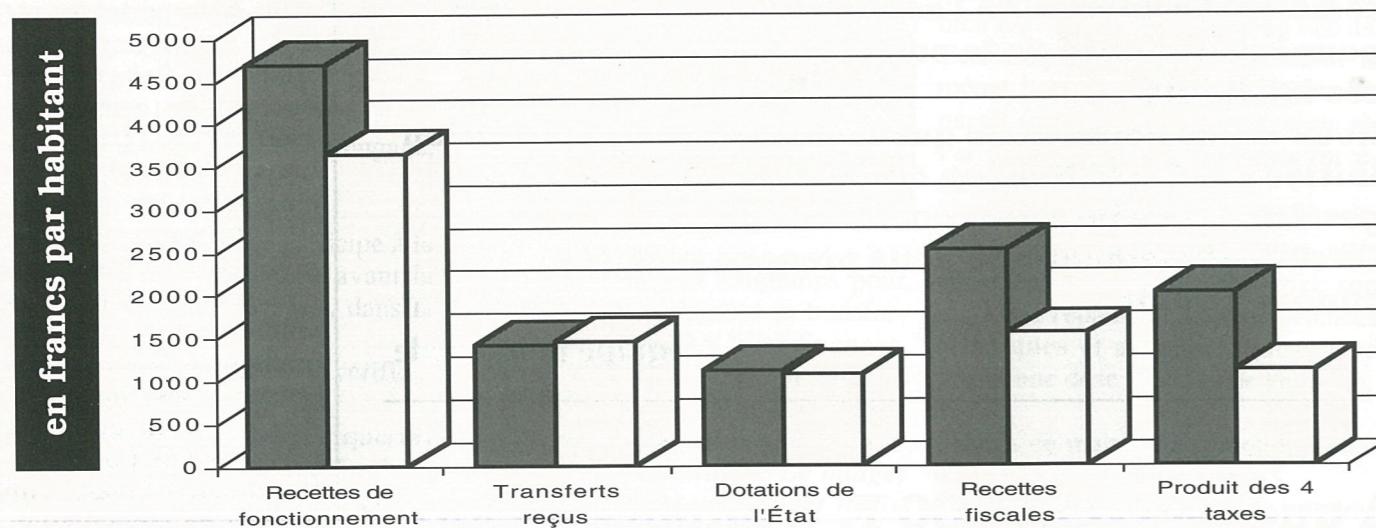
En ce qui concerne l'école, qui demeure la principale compétence communale, l'exercice 1995 aura été le premier exercice complet pour la gestion de la caisse des écoles.



En 1995, Mouthiers a moins dépensé que la moyenne des communes de 2000 à 5000 habitants...



...et a disposé de recettes inférieures la moyenne des communes de 2000 à 5000 habitants.



Les investissements de 1995

La réfection de la route des Naullets a représenté environ **250 000F**.

L'acquisition du terrain Beurin-Meunier (à proximité du Foyer Logement pour un peu plus de **145 000F**. permettra prochainement la réalisation d'un lotissement. Afin d'élargir des portions de voirie, d'autres acquisitions de terrains ont été réalisées pour environ **15 000F**.

La tranche 95 du programme d'éclairage public s'est élevée à **21 600 F**. Les courts de tennis ont été refaits pour un peu plus de **101 000 F**. Ils ont bénéficié d'une subvention qui sera perçue en 96.

Enfin un peu plus de **81 000 francs** de travaux ont été réalisés sur les bâtiments communaux.

Le personnel municipal

La commune de Mouthiers emploie directement 26 personnes qui effectuent chaque semaine 770 heures de travail.

Dix-sept d'entre elles sont des agents titulaires de la fonction publique territoriale, six sont des agents contractuels et trois ont un Contrat Emploi Solidarité.

Plus de la moitié de l'effectif municipal est affecté aux services des écoles (16), cinq aux services techniques, quatre aux services administratifs et à l'entretien de la mairie.

Le 26ème poste est celui de la directrice de la crèche familiale employée à mi-temps.



ENDETTEMENT...

L'endettement communal correspond aux efforts d'investissements réalisés antérieurement (école, aménagement du bourg et de la zone d'emploi, voirie et bâtiments communaux...). La dette peut donc avoir des profils très différents. Pour notre commune, il s'agit d'une dette jeune, correspondant aux emprunts faits lors de la dernière période. En conséquence, les intérêts sont plus importants que les remboursements de capital.

Néanmoins Mouthiers se situait en dessous des dépenses des autres communes pour les frais financiers, **873 contre 981 F/habitant**.

Par contre la **dette restant due par habitant**, au 1er janvier **1995**, apparaît plus élevée : **6000 contre 5268 F/Habitants**

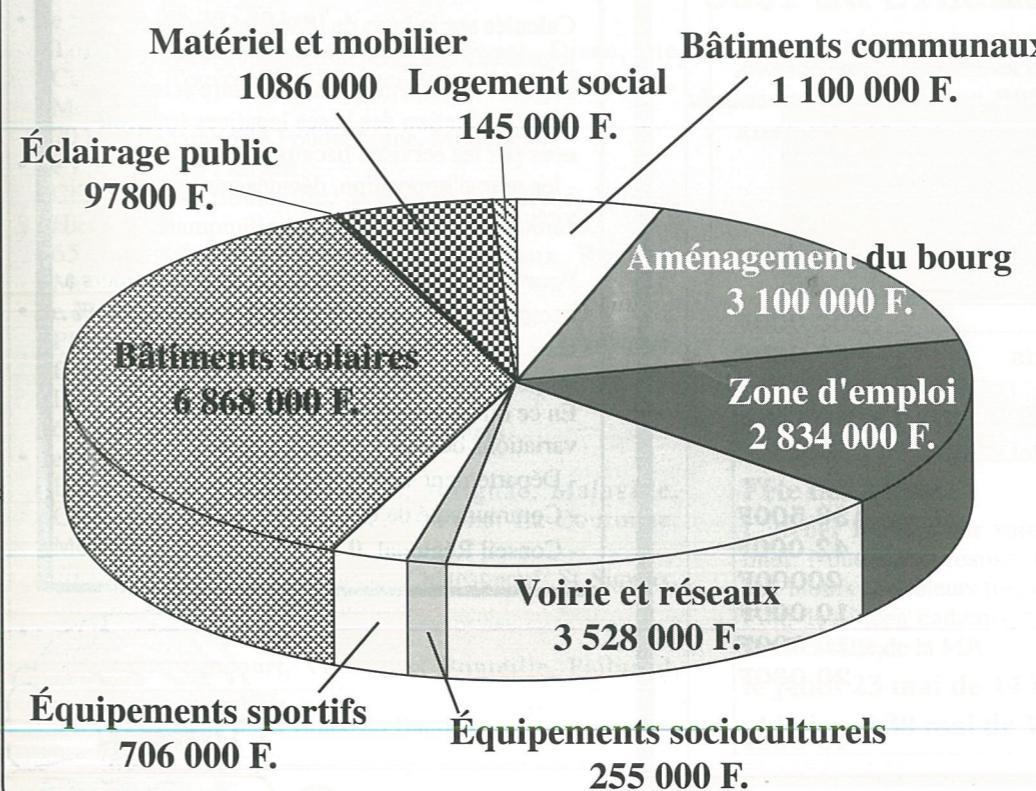
Mais il convient de préciser, comme l'a fait remarqué la Chambre régionale des comptes, que figurent dans le montant global de la dette, les emprunts réalisés pour les compte des commerçants et artisans locataires des ateliers relais communaux. En contrepartie, la commune perçoit des loyers qui compensent les remboursements. **Hors activités économiques, l'endettement par habitant se situe à 4500F**, soit largement au-dessous de la moyenne.

Autres repères

- Dette totale comparée au potentiel fiscal = **4,5**
- Annuité de la dette/impôts locaux = **0,79**
- Annuité de la dette/Recettes réelles de fonctionnement **0,24**
- Parts des intérêts /Dépenses réelles de fonctionnement **0,14**

...ET INVESTISSEMENT

Presque **20 millions de francs** ont été investis par la commune entre **1989 et 1995**, financés à **60 % par l'emprunt**. Voici leur répartition :



Cette gestion autonome a entraîné évidemment une comptabilisation à part de dépenses qui figuraient avant dans le budget communal. C'est pourquoi nous avons fondu ces comptes avec ceux du budget principal de la commune afin de pouvoir nous comparer aux autres communes. Il reste cependant deux particularités monastériennes qu'il faut retenir :

- le Centre Communal d'Action Social, qui gère le Foyer logement pour personnes âgées, possède une comptabilité propre. La participation financière de la commune ne concerne qu'une partie de l'aide sociale (voir bulletin n°0143).
- Deux services municipaux font l'objet d'une comptabilité particulière, tout en étant rattachés au budget principal de la commune. Il s'agit de la régie assainissement et de la régie transport. (voir gros plan dans ce N° 149)

Fiche d'identité communale

Surface communale **3 468 Ha**
Population (mars 1990) : **2280**

Résidences secondaires **27**
Total 2307habitants
Nombre de constructions neuves depuis : **65**
Estimation population au 31 décembre 95 : **2500**

Nombres d'enfants scolarisés **421** (soit 18%)

Longueur voirie **60 km**
Nombre de logements sociaux : **61**
Nombre foyers fiscaux* **989**
Revenu net par foyer* : **77 099F**
Pourcentage de foyers imposables* **46%**

* Chiffres 1994



DÉPENSES

Frais de personnel (hors caisse des écoles)	1 654 100
Travaux et services extérieurs	672 200
Participations intercommunales (dont contingent et contingents d'aide sociale)	961 438
Subventions	1 683 500
dont Caisse des écoles	1 465 000
Frais de gestion générale	375 000
Frais financiers	1 046 500
Autofinancement brut	1 107 607
Remboursement d'emprunt	951 030
Travaux	628 500
Terrains matériel	210 000

LES INVESTISSEMENTS DE 1996

Si 1997 sera l'année «Mairie-Perception-Poste», les investissements de 1996 seront eux, consacrés à des acquisitions de matériels et à des travaux divers portant sur le patrimoine communal.

Travaux de rénovation des logements communaux	150 000F
Rénovation de l'installation chauffage de l'école	200 000F
Autres travaux sur bâtiments	50 000F
Acquisition de matériels d'entretien des espaces verts	80 000F
Photocopieur et petit matériel mairie	80 000F
Travaux d'assainissement place de l'Abbé Joly	136 500F
Trottoirs et voirie du bourg	42 000F
Chemins ruraux	20000F
Éclairage public	10 000F
Signalisation (panneaux)	10 000F
Stade	20 000F
Acquisition de terrains (cimetière et chemins)	40 000F

RECETTES

Produits divers	374908
Recouvrements et subventions	693300
Dotations de l'Etat	2 451 302
Produits des impôts locaux et des dotations de compensation	2700000 1 016 170
Produits antérieurs et réductions de charges	250 000
Autofinancement brut	1 107 607
Emprunt	461923
Suvention d'équipements, FCTVA et TLE	220000

Les impôts

Calculés sur la base de la valeur locative des logements occupés par chaque foyer fiscal, les impôts varient d'une année à l'autre selon :

- la réévaluation des bases locatives (déterminées par les services fiscaux)
- les taux d'imposition, décidés par les collectivités locales

Pour 1996, le Conseil Municipal de Moutiers a décidé de faire varier chacun des taux de + 5 %. Dans notre commune, 1 % d'augmentation rapportera 26 000 F. dans le budget communal. En ce qui concerne les autres collectivités, les variations de taux sont les suivantes :

- Département + 8 %
- Communauté de Communes + 2 %
- Conseil Régional 0 %



M.J.C.-Centre Social INFOS

LA CRECHE FAMILIALE

La matinée du mardi 23 avril

a été toute spéciale mais tellement heureuse ! Les enfants de la crèche, les assistantes maternelles et Anne-Marie, la directrice recevaient les "papy-mamy".

Ils étaient près de 40 présents dans la crèche : une douzaine de personnes du foyer résidence de Moutiers et des "grands-parents" des enfants inscrits à la crèche.

Ils sont émerveillés devant l'activité de collage prévue ce matin là : certains petits, en effet, prennent avec soin entre leurs doigts des haricots rouges ou blancs pour les déposer sur des dessins printaniers (fleurs, oiseaux...) encollés. Une mamie observe une petite fille qui voulant poser le confetti sur la tulipe dessinée se retrouve avec celui-ci collé à son doigt : elle est



admirette devant la réaction de cette enfant.

Puis vient le moment de fêter les anniversaires de Léo et Romane (2 ans) et partager les gâteaux.

On peut lire de l'émotion sur presque tous les visages.

La matinée se termine, les enfants vont mimer leurs comptines préférées devant ces "papy-mamy" adorables.

Avant le départ, les p'tits loups et les assistantes maternelles offrent un papillon multicolore décoré par leur petites mains, comme souvenir de cette rencontre.

Nous nous promettons de nous revoir bientôt lors d'une promenade, par exemple, aux environs du foyer résidence...



CYCLOTOURISME : Sorties Mai 96



• Le 5 mai à 8 h 30 : 80 km

Torsac, Puymoyen, Le Petit Fresquet, Dirac, Ste Catherine, Touvre, Sers, Dignac, Fouquebrune, Roncenac, Moutiers.
70 km : Séparation à Fouquebrune, Moutiers.

• Le 12 mai à 8 h : 80 km

Châteauneuf, Bouteville, Segonzac, St Même, Vibrac, Hiersac, Champmillon, Sireuil, Roulet, Moutiers.
65 km : Séparation à Vibrac, St Simeux, Roulet, Moutiers.

• Le 19 mai à 8 h : 78 km

Plassac, Bécheresse, Brignac, Puyperoux, Chavenat, Roncenac, Magnac, Lavalette, Dignac, Torsac, La Couronne, Moutiers.
60 km : Séparation à Roncenac, Moutiers.

• Le 26 mai à 8 h : 85 km

Blanzac, Péreuil, Auberville, Jurignac, Malaville, Châteauneuf, St Simeux, Trois Palis, La Couronne, Moutiers.
70 km : Séparation à Jurignac, Châteauneuf, St Simeux, Sireuil, La Couronne, Moutiers.

• Le 2 juin à 8 h : 85 km

La Rochebeaucourt, Verteillac, Bouteille, Palluaud, Roncenac, Moutiers.
8 h : Randonnée de la vallée du Bandiat.

CINEMA

Le 23 mai
FANTOME AVEC CHAUFFEUR
À 20 h 45
À LA MJC CENTRE SOCIAL

ATELIER PEINTURE SUR SOIE

Fête des Mères

L'atelier Peinture sur soie fonctionne tous les jeudis après midi. Nous avons réalisé des foulards, écharpes, coussins... aux motifs et couleurs très variés.

Pour les idées cadeaux "Fête des Mères", nous serons à l'atelier salle de la MJC

le jeudi 23 mai de 14 h à 18 h
et le jeudi 30 mai de 13 h 30 à 18 h

CERCLE DES AÎNÉS

La Presse quotidienne vous a déjà informés de la sortie organisée par notre Cercle pour une journée au Futuroscope le **MERCREDI 15 MAI PROCHAIN.**

Voici quelques précisions complémentaires.

La participation aux frais de 150 F qui vous est demandée couvre uniquement l'entrée au Futuroscope. Le Cercle prend à sa charge le coût du car, fort élevé car, outre le kilométrage, il faut payer l'immobilisation.

Pour les repas, trois solutions sont possibles :

1. soit vous emportez des sandwichs, une aire de repos existe.
2. Soit vous achetez sur place
3. Soit, enfin, vous pouvez déjeuner à la cafétéria pour une somme d'environ 50 F.

Un guide gratuit peut être fourni par groupes de 20 personnes. Inscription et règlement auprès de Mme SELLER avant le 3 mai, délai de rigueur absolu qu'impose le règlement du Futuroscope.

Rendez-vous sur le Champ de Foire à 6 h 45 pour départ à 7 h.

* * * *

Le grand événement du mois fut pour le Cercle des Aînés son exposition "**Le Papier, du Papyrus à l'Imprimante**".

Le vernissage, le 22 mars, nous amena une centaine de personnes. Ce fut une très belle exposition, riche en documentation et témoignages de toutes sortes.

Nous remercions ici de tout cœur, tous ceux qui nous ont aidés :

- **la MJC d'abord**, son directeur, son personnel. Collaborer avec eux fut une joie.
- **puis les prêteurs** : Musée du Papier, Moulin du Verger, Château de Forge, l'usine Laroche devenue Laroche Tradition, M. Yves Laroche lui-même.
- **des particuliers** furent aussi parmi les prêteurs, des retraités de l'usine Laroche, des spécialistes, des écrivains nous ont aidés de leur compétences, de leur expérience, de leurs prêts d'objets et de documents.

On ne saurait oublier non plus les fidèles de nos réunions du vendredi qui ont assumé avec tant de gentillesse la tâche un peu ingrate des permanences.

Merci aussi à M. Arnaud, Conseiller Général, et à Mme Forgeron notre Maire, ainsi qu'à M. Peaucelle, Conservateur du Musée du Papier. Ils nous ont honorés de leur présence assortie de quelques mots chaleureux, évoquant en quelques paroles d'une grande justesse cette précieuse mission des Aînés que nous sommes : **garder et transmettre les traditions et le patrimoine de notre pays.**

Nota : Amis de Mouthiers et d'ailleurs, soyez très gentils et n'oubliez pas nos "Portes ouvertes" où nous serons si heureux de vous accueillir, le dimanche 5 mai.

CALENDRIER DES RANDONNÉES PÉDESTRES : MAI - JUIN 1996

Chaque randonnée comportera une distance normale et une distance raccourcie (environ 11-12 km et 7-8 km). Les randonnées sont ouvertes à tous. Néanmoins, il est souhaitable que les randonneurs non occasionnels adhèrent à "Sentiers de Boëme" (25 F par an)

Jour	Organisateur	RV à Mouthiers	Lieu de la randonnée	Point de départ	Heure	Nb de km
Di. 5 mai	Guy AUDEBERT	13 h 45 Place de la Gare	Brie	Pkg gauche Entrée bourg	14 h 15	9 et 6
Di 12 mai	Club de Vœuil	13 h 45 Place de la Gare	Vœuil	Salle Polyvalente	14 h	
Di. 19 mai	D. LECHAT	8 h 15 Place de la Gare	Aubeterre	Place du Château	9 h	
Di. 2 juin	G. DREAN	13 h 45 Place de la Gare	Magnac sur Touvre	Source de la Touvre	14 h 15	

CARNAVAL

L'association Carnaval s'est réunie le mercredi 10 avril 96 pour faire le bilan du Carnaval 96.

Tous les membres présents se sont réjouis du Carnaval 96 avec le **Défilé de rue "Rehaussé"** tout en couleur mené par le groupe Gric de Prat et sur des échasses de maître, par Alain LARRIVE. Tout le monde s'est rassemblé ensuite place du Champ de Foire, autour du feu, pour voir brûler un superbe Monsieur Carnaval, pour le grand plaisir des enfants et des parents.

Après quelques danses autour du feu, les enfants ont eu droit un excellent goûter car ils se sont bien défoulés.

Mais par contre, tous les membres de l'association regrettent un manque de présence des monastériens au bal costumé du soir (malgré la gratuité), il s'est tout de même terminé dans la joie.

Quelques nouvelles propositions ont été émises pour l'organisation du carnaval 97, dont le thème sera "**Les animaux**" (réels ou irréels, passés ou futurs).

L'association carnaval remercie les quatre associations qui ont permis la réalisation de celui-ci, et espère, pour vous, faire encore mieux en 97.

S.C.M. FOOTBALL : ECHOS DU CLUB

DATES DES TOURNOIS DE L'ÉCOLE DE FOOTBALL

DÉBUTANTS

- | | |
|---------|---|
| 1er mai | Isle d'Espagnac toute la journée |
| 8 mai | Blanquefort toute la journée |
| 25 mai | Les Trois Chênes, journée nationale des Débutants |

POUSSINS

- | | |
|--------|------------------------------|
| 8 mai | Blanquefort toute la journée |
| 11 mai | JSA de 16 h à 22 h 30 |

PUPILLES

- | | |
|--------|------------------------------|
| 12 mai | ASPTT Dirac toute la journée |
| 8 juin | Mouthiers l'après midi |
| 9 juin | Mouthiers toute la journée |

CADETS

- | | |
|--------|-------------------------|
| 26 mai | Linars toute la journée |
|--------|-------------------------|

TOUTES NOS FÉLICITATIONS

- aux **Poussins** pour leur participation à la finale départementale de la coupe nationale des Poussins.
- à **Rémi CHABREYROU** qui a participé au stage final départemental de l'opération GUERIN.
- aux **éducateurs Ludovic NANGLARD et Christophe MESLIER** pour l'obtention de leur diplôme d'initiateur II.

Le 6 et 7 avril ont été des dates importantes pour le club. En effet, l'équipe A jouait en demi-finale de la coupe de la Charente contre St Angeau et se qualifiait brillamment pour la finale.

L'équipe B jouait en demi-finale du challenge du District contre St Angeau et manquait de peu sa qualification malgré une excellente rencontre.

L'équipe Junior jouait en demi-finale du challenge Juniors contre Montmoreau et obtenait, pour la deuxième année consécutive, sa qualification pour la finale.

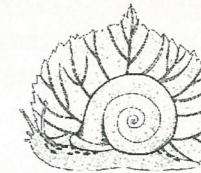
Un grand bravo à tous les joueurs et nos remerciements à tous les supporters venus nombreux pour encourager nos équipes durant ce week-end.

Nous vous rappelons que les finales auront lieu le 18 mai au stade LEBON à ANGOULEME.

- La finale du Challenge Juniors S.C.Mouthiers/F.C. Rouillac aura lieu à 14 h 30.
- La finale de la coupe de la Charente S.C.Mouthiers/A.S. Puy-moyen aura lieu à 20 h.

Si vous désirez assister aux finales, des billets seront mis en vente au club, à des prix préférentiels. Rapprochez vous des dirigeants pour les dates de mise en vente.

**VENEZ NOMBREUX
ENCOURAGER VOTRE CLUB**



COMITÉ DES FÊTES

FRAIRIE DE LA PENTECÔTE MODIFICATIONS

LE DIMANCHE

FEU D'ARTIFICE ET JEUX POUR ENFANTS

Emplacement pour le feu d'artifice
entre le château de Forge et les Morinauds

LE LUNDI APRÈS MIDI

Course cycliste

SECOURS POPULAIRE

Le local du Secours Populaire, 57 rue de la Boëme, est ouvert tous les 1^{ers} samedis de chaque mois et tous les 3^{èmes} lundis, de 14 h à 16 h.

Prochaines dates d'ouverture :
Samedi 4 mai et lundi 20 mai

CARNAVAL						
L'association Carnaval s'est réunie le mercredi 10 avril 96 pour faire le bilan du Carnaval 96.						
Tous les membres présents se sont réjouis du Carnaval 96 avec le Défilé de rue "Rehaussé" tout en couleur mené par le groupe Gric de Prat et sur des échasses de maître, par Alain LARRIVE. Tout le monde s'est rassemblé ensuite place du Champ de Foire, autour du feu, pour voir brûler un superbe Monsieur Carnaval, pour le grand plaisir des enfants et des parents.						

ECHEC, mais pas mat !

Après avoir été championnes d'académie, deux équipes de Mouthiers partent le 6 et 7 avril à Gien pour participer à la demi-finale des championnats de France d'échecs.

Samedi, il y a douze personnes au départ de Mouthiers : Luc, Romain et Ludovic pour l'équipe des garçons, Sarah, Astrid et Valérie pour l'équipe des filles, ainsi que six adultes. (Terry et Jessica ne doivent venir que demain).

Après quatre heures et demie de route, tout le monde arrive à la salle polyvalente de Gien où M. LERAT, responsable du club local attend les participants.

Après une nuit dans l'internat tout neuf du lycée, les Monastériens se rendent à la salle où les échiquiers sont installés. Chaque joueur doit disputer trois parties, soit douze au total pour l'équipe.

Les garçons gagnent quatre parties et concluent un match nul (un demi point), les filles en gagnent quatre.

Malheureusement, aucune équipe de Mouthiers n'est qualifiée pour la finale des championnats de France. Ce sont les deux équipes du Mans (filles et garçons) qui y participeront, à Cannes.

Ludovic FOUCHE

Sur votre agenda...

• MAI

- 4 et 5 : Portes ouvertes Cercle des Aînés
- 5 : Randonnée pédestre
- 12 : Jeux de Printemps Parents d'élèves
- 12 : Randonnée intercommunale à Vœuil
- 16 : Tournoi de foot à Blanquefort
- 19 : Journée à Aubeterre, randonnée pédestre et visite
- 25, 26 et 27 : Frairie de la Pentecôte
- 27 : Concours de pêche aux Tourbières

• JUIN

- 2 : Randonnée pédestre
- 8-9 : Tournoi de foot des Pupilles
- 9 : Profession de Foi
- 11 : Chantécole
- 7 au 16 : Tournois de tennis
- 16 : Première Communion - ADMR Vœuil - Randonnée pédestre
- 21 : Fête de l'Ecole Maternelle
- 22-23 : Ball Trap avec nocturne
- 30 : Randonnée pédestre

La population est informée qu'à compter du 6 mai 96, un géomètre du cadastre effectuera, sur le territoire de la Commune, une révision cadastrale portant sur les constructions neuves et les agrandissements de constructions.

Il est demandé aux personnes concernées de bien vouloir laisser pénétrer cet agent sur leur propriété.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

En raison des fêtes de Pentecôte, le ramassage des ordures ménagères aura lieu dans
LA NUIT DU LUNDI 27 AU MARDI 28 MAI
(ceci ne concerne que les foyers collectés d'habitude le lundi matin)

TOUR DE GARDE DES MEDECINS POUR LE MOIS DE MAI

Du mardi 30 à 18 h au jeudi 2 à 7 h : Dr PELLETIER
④ 45 67 19 39

Du samedi 4 à 14 h au lundi 6 à 7 h : Dr BOURRIQUEN
④ 45 91 42 25

Du mardi 7 à 18 h au jeudi 9 à 7 h : Dr GIRAUD
④ 45 67 86 82

Du samedi 11 à 14 h au lundi 13 à 7 h : Dr CAVARD
④ 45 67 24 23

Du mardi 15 à 18 h au vendredi 17 à 7 h : Dr CAFOUR
④ 45 67 19 39

Du samedi 25 à 14 h au dimanche 26 à 24 h : Dr VALLAT
④ 45 67 44 40

Du lundi 27 à 0 h au mardi 28 à 7 h : Dr COMTE
④ 45 67 82 37

CARTE D'IDENTITE

En raison de la période des examens et des vacances, il faut prévoir un délai de 5 à 6 semaines pour l'obtention d'une carte d'identité

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente

vous rappelle qu'un agent se tient à la disposition des assurés sociaux, pour tout renseignement, le
MERCREDI DE 13 H 30 à 14 H 15 - PLACE DU CHAMP DE FOIRE (Fourgon)

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 2 avril, Justine DROUET
Lotissement Les Agriers
- Le 11 avril, Philippine LABROUSSE
2, rue du Champ de Foire
- Le 12 avril, Gwendoline NOTTEBAR
7, route de la Rochandry
- Le 15 avril, Mélanie ALLERON
53, rue de la Boëme

Décès

- Claude PICARD
décédé le 22 mars 1996
domicilié au lieu-dit Les Erableaux

Mariage

- Claire MERCADIER et Alain ANDRAUD
Le 23 mars 1996

*Le prochain
bulletin*

IL paraîtra début juin. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 mai.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.